

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES E.P.L.E.**  
Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just  
Type : LGT

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	1 ZATAR	Karim		
Adjoint au chef d'établissement (1)	2 BIEVRE	Florence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie		
Conseiller principal d'éducation (2)	4 SOULIER	Martine		
Chef des travaux	5			
<b>II - ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique	1 CONDEMINE	Anne Sophie
	2 LEVY	Fabienne	2 DELACROIX	Pierre
Représentants de la commune siège	1 HUSSON	Nicolas	1 POPOFF	Sophia
	2 PROST	Anne	2 DUARTE	Marie
<b>III – PERSONNALITES QUALIFIEES</b>				
Si membres administration = 5	1			
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis		
	2 LEVERRIER	Nathalie		
Total du premier tiers	10			
<b>IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	1 GUILHIN	Gilles
	2 BLANCHET	Alain	2 UBACH	Stéphane
	3 SAUZEDE	Philippe	3 DELANNOY	Cécile
	4 HALFAOUI	Dalida	4 BARNY	Juliette
	5 AUDRAS	Damien	5 CONVERS	Emmanuelle
	6 DUDERMEL	Olivier	6 DUPLAT	Patrick
	7 CARPENTIER	Clémentine	7 RENAUD	Maud
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 NICOLAS	Lucie	1 ORENES	Sandrine
	2 RASTOLL	Michel	2	
	3 SEBEI	Claudie	3	
Total du deuxième tiers	10			
<b>V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES</b>				
	1 BUTIN	Vincent	1 KALFON	Thierry
	2 MARET	Olivier	2 FAVIER	Sylvain
	3 CARABOEUF	Sybille	3 DELCROIX	Laure
	4 SIBONI	Danièle	4 WOLTER	Florence
	5 JULIEN	Delphine	5 MICHEL	Laurence
<b>– ELUS DES ELEVES</b>				
5 représentants des élèves dont 1 au moins issu des classes post-bac si elles existent. Ils sont élus par les délégués des élèves et les membres du CVL parmi les membres titulaires et suppléants du CVL.	1 BOURBIA	Emma	1 NADAROU	Lina
	2 BOURDIN	Mia	2 BISLIMI	Jon
	3 GUTIERREZ	Faustine	3 SCHABEL	Julianne
	4 ABERKANE	Gaëtan	4 RONGIER	Carla
	5 GARCIA	Alix	5 KACED	Luna
Total du troisième tiers	10			
<b>Total membres du CA</b>			<b>Quorum (moitié + 1) : (3)</b>	

**Rappel :**

- (1) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.  
(2) le plus ancien (par l'ancienneté dans le poste au niveau de son affectation dans l'établissement)  
(3) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

**COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	<b>1 ZATAR</b>	Karim		
Adjoint au chef d'établissement (2)	<b>2 BIEVRE</b>	Florence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 LARGERON</b>	Annie		
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	<b>1 COSSON</b>	Monique	<b>1 LEVY</b>	Fabienne
Total du premier tiers	4			
<b>III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	<b>1 PORTEJOIE</b>	Céline	<b>1 UBACH</b>	Stéphane
	<b>2 BLANCHET</b>	Alain	<b>2 SAUZEDE</b>	Philippe
	<b>3 AUDRAS</b>	Damien	<b>3 DUDERMEL</b>	Olivier
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	<b>1 NICOLAS</b>	Lucie	<b>1 SEBEI</b>	Claudie
Total du deuxième tiers	4			
<b>IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4)</b>				
	<b>1 CARABOEUF</b>	Sybil	<b>1 BUTIN</b>	Vincent
	<b>2 SIBONI</b>	Danièle	<b>2 JULIEN</b>	Delphine
<b>– ELUS DES ELEVES (4)</b>				
	<b>1 ABERKANE</b>	Gaëtan	<b>1 RONGIER</b>	Carla
	<b>2 BOURDIN</b>	Mia	<b>2 GUTIERREZ</b>	Faustine
Total du troisième tiers	4			
<b>Total membres de la CP</b>			<b>Quorum (moitié + 1) : (5)</b>	

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

**CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement (2)	<b>1 ZATAR</b>	Karim		
Adjoint au chef d'établissement (3)	<b>2 BIEVRE</b>	Florence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 LARGERON</b>	Annie		
Conseiller principal d'éducation (4)	<b>4 NATECH</b>	Myriam		
Total du premier tiers	4			
<b>II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(5)</b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	<b>1 DELANNOY</b>	Cécile	1 BARNY	Juliette
	<b>2 PORTEJOIE</b>	Céline	2 UBACH	Stéphane
	<b>3 DUDERMEL</b>	Olivier	3 DUPLAT	Patrick
	<b>4 AUDRAS</b>	Damien	4 CARPENTIER	Clémentine
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	<b>1 NICOLAS</b>	Lucie	1 ORENES	Sandrine
Total du deuxième tiers	5			
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)</b>				
	<b>1 MARET</b>	Olivier	1 FAVIER	Sylvain
	<b>2 SIBONI</b>	Danièle	2 MICHEL	Laurence
<b>- ELUS DES ELEVES (6)</b>				
	<b>1 JAOUADI</b>	Naël	1 VALLA	Charlotte
	<b>2 HANEFI</b>	Elias	2 ESSE	Kimi
	<b>3 SELMANE</b>	Khalis	3 LIGNERES	Krys
Total du troisième tiers	5			
<b>Total membres du CD</b>			<b>Quorum (moitié + 1) : 8 (7)</b>	

**Rappel :**

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Les représentants des élèves sont élus chaque année en leur sein par les délégués des élèves lors de leur première réunion en assemblée générale.
- (7) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

**CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE**

Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT

QUALITE	TITULAIRES (1)		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président (2)	1 ZATAR	Karim		
<b>II - DESIGNES DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (3)</b>				
Personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique (4)	1 BARNY	Juliette		
	2 HALFAOUI	Dalida		
	3 SAUZEDE	Philippe		
	4 SEUX	Murielle		
	5 CONVERS	Emmanuelle		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) (4)	1 NICOLAS	Lucie		
	2 RASTOLL	Michel		
	3 SEBEI	Claudie		
<b>III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (4-5)</b>				
	1 FERNANDEZ	Géraldine		
	2 HABRAN	Stéphanie		
<b>IV – ELUS DES ELEVES</b>				
- 10 représentants (pour 2 ans) (6)	1 ABERKANE	Gaëtan	11 RONGIER	Carla
	2 BISLIMI	Jon	12 VUILLIOD	Lou
	3 BOURBIA	Emma	13 DANDO	Perle
	4 BOURDIN	Mia	14 GERIN	Aimé
	5 FILLAT	Thaïs	15 MARTINIE	Lili
	6 GUTIERREZ	Faustine	16 SCHABEL	Julianne
	7 MASSON	Alessia	17 LANSON	Jade
	8 NADAROU	Lina	18 BLIN	Margaux
	9 PETROSYAN	Inga	19 TESSIER	Madeleine
	10 PILI	Chiara	20	
<b>Total membres du CVL</b>		<b>Total élèves :</b>	<b>Total personnels et parents :</b>	

**Rappel :**

- (1) Pour chaque élève titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions. Lorsque le titulaire élu par l'ensemble des élèves de l'établissement est en dernière année de cycle d'études, son suppléant doit être inscrit dans une classe de niveau inférieur. Un membre suppléant ne peut siéger qu'en l'absence du titulaire. Lorsqu'un membre titulaire cesse d'être élève de l'établissement ou démissionne, il est remplacé par son suppléant pour la durée du mandat restant à courir.
- (2) Le conseil est présidé par le chef d'établissement. Il peut, à son initiative, ou à la demande de la moitié des membres du conseil, inviter à participer à la séance toute personne dont la consultation est jugée utile.
- (3) Les représentants des personnels sont désignés chaque année, pour cinq d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels d'enseignement d'éducation et d'assistance éducative ou pédagogique, et pour trois d'entre eux, parmi les membres volontaires des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service de l'établissement, par le CA du lycée, sur proposition des représentants de leur catégorie au sein du CA.
- (4) Les personnels de l'établissement et les parents d'élèves assistent, à titre consultatif, aux réunions du CVL dont le nombre est égal à celui des élèves.
- (5) Les parents d'élèves sont élus, en leur sein, par les représentants des parents d'élèves au CA.
- (6) Les dix représentants des élèves sont élus pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement. Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans. Pour l'année scolaire 2019-2020, il convient d'élire 5 nouveaux représentants dont le mandat durera 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2021.

**COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.**

Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Effectifs pris en compte : 1750

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 LYON

Type : LGT OU LP

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I – ADMINISTRATION – Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, président	<b>1 ZATAR</b>	Karim		
Adjoint au chef d'établissement (2)	<b>2 BIEVRE</b>	Florence		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	<b>3 LARGERON</b>	Annie		
Conseiller principal d'éducation (3)	<b>4 SOULIER</b>	Martine		
Chef des travaux	<b>5</b>			
<b>II – ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	<b>1 COSSON</b>	Monique	LEVY Fabienne	
Total du premier tiers	6			
<b>III – PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)</b>				
Personnels d'enseignement	<b>1 UBACH</b>	Stéphane	<b>1 GUILHIN</b>	Gilles
	<b>2 LAFAY</b>	Isabelle	<b>2 CARPENTIER</b>	Clémentine
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	<b>1 RASTOLL</b>	Michel	<b>1 NICOLAS</b>	Lucie
	<b>2 SEBEI</b>	Claudie	<b>2 ORENES</b>	Sandrine
Total du deuxième tiers	3 ou 4			
<b>IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)</b>				
	<b>1 DELCROIX</b>	Laure	<b>1 KALFON</b>	Thierry
	<b>2 SIBONI</b>	Danièle	2	
<b>– ELEVES DESIGNES (6)</b>				
	<b>1 LANSON</b>	Jade	<b>1 GERIN</b>	Aimé
	<b>2 BISLIMI</b>	Jon	<b>2 MASSON</b>	Alessia
Total du troisième tiers	4			
<b>V – EXPERTS (7)</b>				
Médecin de prévention	<b>1</b>			
Médecin de l'éducation nationale	<b>1</b>			
Infirmière	<b>1 RIFAUX</b>	Anne		
<b>VI – A.C.M.O. DESIGNÉ (8)</b>				
	<b>1</b>			
<b>Total membres de la CHS</b>	<b>17 ou 18</b>			

**RAPPEL :**

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.  
(2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.  
(3) siégeant au CA.  
(4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.  
(5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.  
(6) Les représentants des élèves sont désignés au sein du conseil des délégués pour la vie lycéenne par ces derniers.  
(7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.  
(8) Agent chargé de la main d'œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges - 69005 LYON

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'EPLÉ**

Membres avec voix DÉLIBÉRATIVE				
QUALITÉ	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – PRÉSIDENT	1 ZATAR	Karim		
II – ELUS	1 WOLTER	Florence	1	
	2 BUTIN	Vincent	2	
	3 RASTOLL	Michel	3	
	4 NICOLAS	Lucie	4	
	5 AUDRAS	Damien	5	

*Rappel :*  
(1) Président : représentant légal de l'établissement ou son représentant (Article L1411-5)  
(2) 5 titulaires et 5 suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste  
(3) *En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante (si cela a été décidé dans le fonctionnement de la CAO)*

Membres avec voix CONSULTATIVE				
--------------------------------	--	--	--	--

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou agents de l'établissement désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, l'agent comptable de l'EPLÉ et un représentant de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

**REPRÉSENTATION DE L'EPLÉ A LA CAO DU GROUPEMENT DE COMMANDES avec lequel il conventionne**

Membres avec voix délibérative (L1414-3 du CGCT)				
QUALITÉ	TITULAIRE		SUPPLÉANT (2)	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom
(1)	1 RASTOLL	Michel	1 NICOLAS	Lucie

*Rappel :*  
(1) Un représentant de la CAO de chaque membre du groupement (c'est-à-dire de l'EPLÉ), élu parmi ses membres ayant voix délibérative  
(2) Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu

Le président de la commission peut désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci sont convoquées et peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CAO.

La CAO peut également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le comptable du coordonnateur du groupement, si celui-ci est un comptable public, et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

## Composition du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Membres de droit	
	VATE Bérangère
Parents désignés par les fédérations de parents d'élèves	
	1 AMADO Emmanuel
	2 JULIEN Delphine
Elèves désignés parmi les élus du CVL	
	1 PETROSYAN Inga
	2 BOURDIN Mia
Personnels enseignants désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 GUILHIN Gilles
	2 UMBDENSTOCK Chloé
	3 SAYSET Marie Chantal
Personnels PATOSS désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 RIFAUX Anne
CPE désigné	
	1 COSTANTINI Catherine

## Composition de la Commission Fonds social

Chef établissement ou son représentant	
	BIEVRE Florence
Service gestion	
	1 NICOLAS Lucie
Parents désignés par les fédérations de parents d'élèves	
	1 KALFON Thierry
	2 WOLTER Florence
Elèves désignés parmi les élus du CVL	
	1 GERIN Aimé
	2 BISLIMI Jon
Personnel enseignant désigné par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 CHABAUD Lionel
Personnel PATOSS désigné par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA	
	1 ROSSIGNOL Ghislaine
CPE désigné	
	1 SOULIER Martine